

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



## **Dernière Heure | Fonction publique**

**Volume 3 no 58 – 13 mai 2021**

*Correctrices et correcteurs de l'épreuve uniforme de français*

### **Le SCT réitère l'obligation du télétravail**

Le SPGQ a été informé il y a quelques semaines que les correcteurs et correctrices de l'épreuve uniforme de français au collégial devraient effectuer le travail de correction en présentiel. À la suite de représentations effectuées le 3 mai par le Syndicat auprès des autorités du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), ce dernier s'est montré ouvert à rendre le télétravail volontaire aux correctrices et correcteurs des épreuves uniformes de français et d'anglais du collégial, langue d'enseignement et littérature, lors de la session de correction de mai 2021.

#### **Préséance de la directive gouvernementale**

Après vérification du SPGQ auprès des autorités du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), ce dernier a réitéré la préséance de la directive gouvernementale comme quoi le télétravail est obligatoire pour tous les employés et employées de l'État, sauf pour la réalisation d'activités jugées prioritaires par les ministères et organismes publics et qui ne peuvent se faire en télétravail.

Après plusieurs échanges, le MES a finalement convenu que le décret gouvernemental obligeait le télétravail pour des questions de santé publique. Le MES précise que des outils informatiques seront mis à la disposition des personnes correctrices afin qu'elles puissent communiquer entre elles à partir de leur domicile.

#### **Aucune compensation financière**

En outre, le SCT précise que la compensation financière d'un montant maximal unique de 400 \$ offerte aux employés effectuant une prestation en télétravail au cours de la période d'urgence sanitaire ne peut être offerte aux correctrices et correcteurs en raison du caractère temporaire de leur emploi. Aucune demande de remboursement de mobilier ou de matériel de bureau ne sera autorisée de leur part.

#### **Teams, canal de communication privilégié**

Pour les correctrices et correcteurs en télétravail, le canal de communication privilégié sera l'application Microsoft Teams. Un soutien sera offert aux personnes correctrices afin de leur permettre d'approprier ce nouvel outil. Des rencontres se tiendront tous les matins durant la session de correction de mai 2021. Le MES précise que le suivi des corrections en télétravail ne devra pas s'effectuer à la vue d'autres membres de la famille.

Le SPGQ déplore la décision initiale du MES d'empêcher le télétravail, puis de le rendre conditionnel et volontaire pour les correctrices et correcteurs des épreuves uniformes de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, lors de la session de correction de mai 2021, dans le contexte de propagation encore incontrôlée d'un virus mortel et de ses variants. Les allers-retours du MES ont suscité confusion et frustration.

Conscient et inquiet que les directives du MES aient été au départ aussi peu respectueuses des mesures sanitaires, le SPGQ demeurera très vigilant à l'endroit de ce ministère. Du côté du SCT, il semble y avoir une meilleure compréhension des enjeux de santé publique.

Une rencontre d'information est prévue le mardi 18 mai à midi afin de partager de plus amples informations et répondre à vos questions. Merci aux correctrices et correcteurs de transmettre leur courriel personnel à [info@spgq.qc.ca](mailto:info@spgq.qc.ca) afin de recevoir l'invitation.

**Line Lamarre**  
Présidente

---

>> Consultez les archives de nos Bulletins Dernière Heure

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

